

FAISONS TOUTE LA LUMIÈRE sur l'éclairage public



Charte d'engagement lumière

L'éclairage public est un enjeu économique et environnemental qui a été depuis trop longtemps mis de côté dans les politiques publiques. Cette année, une enquête de la Cour de Compte réalisée auprès de douze collectivités territoriales de la région (dont Vif et Sassenage), pointe une politique par les pouvoirs publics locaux :

- “exercée de manière trop dispersée et sans vision à long terme”,
- dont “La lutte contre la pollution lumineuse reste donc un objectif secondaire”,
- avec une “baisse des consommations [qui] peut atteindre jusqu'à plus de 45 % [...] néanmoins atténuée par l'accroissement du nombre de points lumineux. “

Tout d'abord dans les hameaux de montagne de la commune, en 2014, avant une généralisation en 2016, Noyarey a été relativement pionnière sur cette thématique en procédant à l'extinction de son éclairage public de minuit (23h à Ezy) jusqu'à 5h du matin.

Les économies réalisées par cette extinction (environ 10 000 €/an) sont réinjectées dans la modernisation de points lumineux : moins énergivores, plus fiables, n'éclairant pas le ciel et avec une couleur d'éclairage la plus chaude possible pour diminuer notre empreinte sur la faune locale. Chaque année, Noyarey continue d'investir entre 20 et 25 000 € dans le renouvellement de ses points lumineux en commençant par les plus consommateurs, ainsi que dans la mise aux normes de ses armoires électriques.

Le 6 juillet, la quasi-totalité des communes de Grenoble Alpes Métropole, dont Noyarey, a signé une charte sur l'éclairage public, engageant les communes dans un plan pluriannuel d'investissement menant à une diminution de consommation liée à l'éclairage de 60% à l'échéance 2035. Le premier point de cette charte mentionne également la nécessité de mettre en place une politique d'extinction nocturne de l'éclairage public. Ce qui n'était alors qu'une action locale de Noyarey est dorénavant devenu la norme.



Projet route de la Vanne

Sur le territoire métropolitain il existe 4 corridors écologiques majeurs dont un reliant la Chartreuse au Vercors qui comprend toute la plaine de Noyarey, l'ouest du Fontanil et un petit bout du sud de Voreppe. Ces corridors doivent permettre la circulation des espèces entre les différents réservoirs de biodiversité que représentent les massifs montagneux. Ce corridor constitue ce que l'on appelle une trame noire dont l'objectif à terme est de permettre une traversée de nuit de cette zone avec un minimum d'éclairage artificiel qui agit comme une véritable barrière.

Pour répondre à ces défis environnementaux, Grenoble Alpes Métropole et le Département financent à 65% (plafonné à 25 000 €) les actions communales. Cette année, Noyarey a été retenu sur un projet de modernisation de l'éclairage de la route de la Vanne. Les luminaires existants seront remplacés par des luminaires LED éclairant uniquement la route avec une couleur de 2400K (blanc chaud équivalent à la lumière du soleil à son coucher). Ces luminaires seront, de la route départementale jusqu'à Poly'sons, équivalents à ce qui existe actuellement (éclairés jusqu'à minuit et après 5h du matin). Après Poly'sons jusqu'aux berges de l'Isère, ces éclairages seront équipés de détection de présence, éteints par défaut et s'éclairant au passage des piétons, véhicules, vélos. Les travaux auront lieu d'ici la fin de l'année avec une phase de tests et de réglages du système.

Les horaires d'allumage et d'extinction nocturne

Actuellement, la commune de Noyarey procède à l'extinction de son éclairage lumineux de minuit à 5h du matin sauf à Ezy qui procède à l'extinction de 23h à 5h du matin. Alors qu'actuellement environ 38% des communes françaises procèdent à une extinction, la majorité éteint également entre 23h et minuit.

Sur ce constat, le département a choisi de conditionner son aide financière à une extinction à 23h, constat également conforté par la nécessité d'éteindre au plus tôt pour ne pas perturber la chasse des chauves-souris qui, pour rappel, mangent environ 3000 moustiques par nuit. De ce fait l'année prochaine, l'intégralité de la commune se calera sur les horaires d'extinction d'Ezy.

Nous avons également fait le choix de devenir indépendants sur le réglage des horloges des armoires électriques contrôlant l'allumage et l'extinction des luminaires. Actuellement, chaque modification ponctuelle est facturée environ 600€ par notre prestataire. Nous avons donc choisi de passer sur un système permettant à la commune d'effectuer ces modifications : le système sera amorti rapidement et la commune va gagner en souplesse pour l'organisation des manifestations et fêtes nocturnes.

La pollution lumineuse, l'affaire de tous

Les méfaits de la pollution lumineuse pour l'environnement, la beauté de notre ciel nocturne, ainsi que notre propre rythme circadien sont scientifiquement prouvés depuis bien longtemps. Pourtant alors que l'on fait attention à la lumière bleue de nos écrans... on néglige trop souvent nos éclairages extérieurs. Il faut garder en tête que pour ne pas réduire à néant les efforts communs pour vivre plus sainement, il est primordial que chacun agisse à son échelle : bannir les éclairages de cour toute la nuit, privilégier les éclairages à détection, utiliser des ampoules extérieures les plus jaunes possibles. De plus, l'Arrêté du 27 décembre 2018, interdit l'utilisation d'éclairage extérieur, d'enseigne lumineuse, etc. pour les entreprises et magasins une heure après la fin de leur activité sous peine de 750€ d'amende par installation lumineuse irrégulière.